

AC.-
 REPUBLIQUE DU DAHOMEY
 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 MINISTERE DE LA FONCTION
 PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

E C R E T

ANNEE 1966 - N° _____ /PR/MFPT/DP.2

SOMMAIRE :

Reclassement.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
 CHEF DU GOUVERNEMENT

Présenté par
 le Directeur
 du Personnel,



VU :
 LE CONTROLEUR
 FINANCIER & P.o
 L'ADJOINT

D. Villaca
 28-9
 L. VILLACA

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- VU le Décret n°144/PR. du 24 Décembre 1965 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n°215/PR. du 16 Mai 1966, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU la Loi n°59-21/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret n°66-289/PR/MFPT. du 16 Juillet 1966 portant statuts particuliers des Corps du personnel du Cadre de l'Administration des Finances ;
- VU les demandes de reclassement formulées par les intéressés ;
- VU les transmissions n°s1676,1719/MFAE/DC. et 1744/MFAE/DB. des 9,16 et 19 Septembre 1966 du Ministre des Finances et des Affaires Economiques,

D E C R E T E :

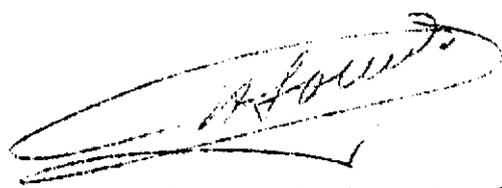
ARTICLE 1er.- Conformément aux dispositions de l'article 37 du décret n°66-289/PR/MFPT. du 16 Juillet 1966 portant Statuts Particuliers des Corps du personnel du Cadre de l'Administration des Finances, les Secrétaires Administratifs dont les noms suivent, sont versés, à compter du 1er Janvier 1965 dans le Corps des Contrôleurs des Services Financiers et classés aux grade, classe et échelon ci-après :

NOM & PRENOMS	SITUATION AU 1ER JANVIER 1965 DANS LE CORPS DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS			SITUATION AU 1ER JANVIER 1965 DANS LE CORPS DES CONTROLEURS DES SERVICES FINANCIERS.		
	Grade et échelon	Indi	ACRS	Grade et échelon	Indi	A.C. RSM
GRIMAUD Georges	Secrét. Administratif de 2°Cl. 3°Ech. à/c. du I.I.1965	290	Né : Néant	Contrôleur des Sces Financiers de 2°Cl. 3°Ech.	290	Né : Néant

GUEDOU Gangbè Robert	Secrét. Adminis- tratif de 1°C1 3°Ech. à/c. du I.I.1965	400	Né ant	Né ant	Contrôleur des Sces Fin. de 1°Classe 3°Echelon	400	Né- ant	Néant
KPOZE Léonard	- idem -	400	Né ant	Né ant	- idem -	400	Né- ant	Néant
VIDEHOUENOU Jean	Secrét. Adm. de 2°C1. 3°Ech. à/c. du I.I.65	290	Né ant	Né ant	Contrôleur des Sces Financiers de 2°C1. 3°Ech.	290	Né- ant	Néant

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

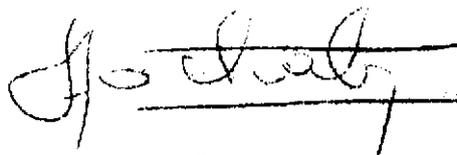
COTONOU, le 31 Octobre 1966



Général Christophe SOGLO.-

VU :

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DU TRAVAIL

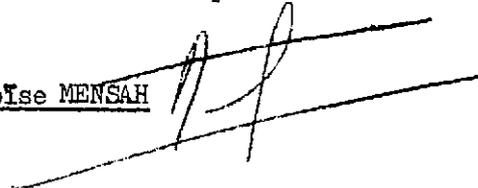


Pascal CHABI-KAO

VU :

Pr. LE MINISTRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES
ECONOMIQUES absent,
LE MINISTRE CHARGE DE L'Intérim

Moïse MENSAH



ORIGINAL
ORD
PR
EPT
FAE
OP
FP
OGF
OB
OC
OF
OI
RESOR
PENSIONS
INTER.
I
I
8
I
I
IO
I
I
I
I
2
I
I
I
I
4